

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique :
JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017.

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2018			
			DERNIÈRES DATE ET HEURE ¹ POUR OBTENIR L'ACCÈS À UN FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE	DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE		
				CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR POSTDOC	Chargé de recherches	CR	Mercredi 24 janvier à 14h	Jeudi 25 janvier à 14h	Mercredi 31 janvier à 14h	Mardi 6 février à 14h
	Spécialiste postdoctorant	SPD				
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN				
	Chercheur qualifié	CQ				
	Maître de recherches	MR				
	Directeur de recherches	DR				
	Mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse	MISU				
CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant	ASP	Mercredi 21 février à 14h	Jeudi 22 février à 14h	Mercredi 28 février à 14h	Mardi 6 mars à 14h
	Aspirant renouvellement	ASP-REN				
	Bourse spéciale de doctorat ²	BSD				
	Candidat spécialiste doctorant	CSD				
	Candidat spécialiste doctorant renouvellement	CSD-REN				
	Spécialiste doctorant	SD				
	Spécialiste doctorant renouvellement	SD-REN				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant	VETE-CCD				

- Pour les chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (ASP-REN, CSD-REN, SD-REN, SPD-REN), le F.R.S.-FNRS donnera accès au formulaire électronique sur l'application [SEMAPHORE](#).
- Pour les candidats ASP, BSD, CSD, SD, VETE-CCD, CR, SPD et CQ une lettre d'avis sera demandée au promoteur lors de la validation.

Les décisions d'attribution seront prises lors du Conseil d'administration du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S.-FNRS) de juin 2018 ; les bourses et mandats débiteront le 1^{er} octobre 2018.

La présente note vise à informer la communauté académique sur les principales caractéristiques des bourses et mandats, permettant ainsi aux candidats de préparer au mieux leur dossier.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

² Pour introduire une BSD destinée à des enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à semaphore@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2018 » et en joignant :
- un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur),
- une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument (excepté le DR), des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

CHERCHEUR POSTDOC	CR	SPD	SPD-REN	CQ	MR	MISU		
CHERCHEUR DOCTORANT	ASP	ASP-REN	BSD	CSD	CSD-REN	SD	SD-REN	VETE-CCD

2.2 Dates limites de réception

	DATES LIMITES 2018	TYPE DE DOCUMENT	INSTRUMENTS CONCERNÉS
CHERCHEUR POSTDOC	Mardi 6 février	Annexes (voir point 2.1) ³	CR, SPD, SPD-REN, CQ, MISU
		Lettre d'appui du recteur de l'université d'accueil	MISU
	Mardi 20 mars	Lettres des personnes de référence ⁴	CQ, MR, DR, MISU
	Mardi 1 ^{er} mai	Uniquement pour les candidats non docteur à thèse au 6 février 2018 (date limite de validation recteur) : attestation ou copie du diplôme de doctorat et procès-verbal de soutenance de thèse ³	CR, SPD
CHERCHEUR DOCTORANT	Mardi 6 mars	Annexes (voir point 2.1) ³	ASP, BSD, CSD, CSD-REN, SD, SD-REN, VETE-CCD
	Mardi 1 ^{er} mai	Classement complété par la faculté ayant délivré le diplôme de master ³	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Jeudi 31 mai	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)	ASP-REN, BSD, CSD-REN, SD-REN

3. REMARQUES PARTICULIÈRES

3.1 Mandats de chercheur doctorant

Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation prévue pour le candidat, fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

3.2 Renouvellement des mandats de chercheur doctorant

Les demandes de renouvellement des mandats d'aspirant (ASP-REN), de candidat spécialiste doctorant (CSD-REN) et de spécialiste doctorant (SD-REN) sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

³ À charger, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour le candidat.

⁴ Les personnes de référence seront contactées par le F.R.S.-FNRS après la date limite de validation par les autorités académiques (recteur).

3.3 Bourse spéciale de doctorat (BSD)

Les demandes BSD sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

3.4 Mandats mi-temps de clinicien (CSD, SD, SPD) et de vétérinaire (VETE-CCD)

L'intervention du F.R.S.-FNRS est limitée à un plafond annuel. Les plafonds en vigueur en 2019 sont les suivants :

➤ Médecin du cadre temporaire/Vétérinaire	49.700,- €
➤ Médecin du cadre définitif	65.700,- €

3.5 Renouvellement des mandats mi-temps de spécialiste postdoctoral (SPD-REN)

Le **premier renouvellement** doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat validée par le promoteur et l'institution d'accueil sur l'application [SEMAPHORE](#). **À partir du deuxième renouvellement**, la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

3.6 Mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse (MISU)

Pour toutes les unités de personnel sollicitées, le promoteur du MISU prend contact avec le service compétent de son institution universitaire d'accueil pour établir une estimation du coût du personnel en fonction de son ancienneté scientifique. Ces montants ne pourront être modifiés après le dépôt de la demande.

Les catégories Technicien et Chercheur temporaire postdoctoral sont soumises à un plafond annuel, calculé au prorata des prestations. Les plafonds en vigueur en 2019 sont les suivants :

➤ Technicien	57.100,- € (temps plein) ; 29.000,- € (mi-temps)
➤ Chercheur temporaire postdoctoral	50.600,- €

Pour le MISU, le F.R.S.-FNRS étant l'employeur du Scientifique postdoctoral, le promoteur tient compte du coût annuel communiqué. Pour 2019 :

➤ Scientifique postdoctoral	78.500,- € (temps plein) ; 39.400,- € (mi-temps)
-----------------------------	--

3.7 Éthique

À partir des appels 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur formulaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi, octroi dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci (décision Conseil d'administration F.R.S.-FNRS du 4 octobre 2017).

4. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le [guide du proposant](#) donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la santé) d'introduire leur candidature en anglais. Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux du nombre de pages défini** pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Mentions et classements par cycle et par année d'étude
	Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Liste des publications (publiées ou acceptées) du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF structuré selon les catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ouvrages publiés, en tant qu'auteur, co-auteur ou éditeur 2. chapitres d'ouvrages ou participation à un ouvrage collectif, en tant qu'auteur ou co-auteur 3. articles publiés dans des journaux à comité de lecture (ou catégorie jugée équivalente (à justifier) dans la discipline concernée) 4. articles publiés dans des actes de conférence 5. présentations orales dans des conférences avec comité scientifique de sélection. Les posters sont admis pour un mandat doctoral (aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant) ou un mandat de chargé de recherches 6. brevets <p>Pour chacune des catégories, on reprendra les données bibliographiques dans l'ordre des dépôts institutionnels, et si la liste est générée manuellement, selon cet ordre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Auteur(s), titre de l'ouvrage, édition, ville, année 2. Auteur(s), titre du chapitre, titre de l'ouvrage, éditeur(s), édition, ville, année, pages 3. et 4. Auteur(s), titre de l'article, revue ou actes, année, volume, numéro, pages 5. Auteur(s), titre de la communication, conférence, année, ville, pays 6. Inventeur(s), titre de l'invention, année de dépôt, pays couverts <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Les candidats titulaires du grade académique de docteur et travaillant <u>depuis au moins 2 ans</u> dans des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) qui ont mis sur pied un système de dépôt institutionnel (DI) doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat.</i> ➤ <i>Les candidats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai à leur dossier de candidature les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat via une page dédiée au suivi de son dossier sur https://e-space.frs-fnrs.be.</i> <p>Données bibliométriques (excepté pour les candidats à un mandat doctoral : aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant) :</p> <p>nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques.</p> <p>Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjours professionnels à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Aux candidats à un mandat de chargé de recherches qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées.</i> <p>Liste des mémoires et thèses dirigés (uniquement pour les candidats à une promotion comme maître de recherches ou directeur de recherches).</p>
SON PROJET DE RECHERCHES	<p>Titre, en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun) et, Résumé, en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site web du F.R.S.-FNRS.</i> <p>Choix de la Commission scientifique et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des mots-clés libres éventuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique.</i> ➤ <i>Le candidat qui choisit la Commission Foresight, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait au développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales) devra justifier le caractère « développement durable » de son projet de recherches, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (maximum 2000 caractères).</i>

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Description du projet, à compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français, de 4 pages maximum (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Objectifs de la recherche II. Etat de l'art III. Projet de recherche IV. Plan de travail <p>Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.</p> <p>➤ <i>Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le respect scrupuleux du nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.</i></p>
	<p>Résumé de 2 pages maximum des réalisations précédentes en recherche (non obligatoire pour les candidats aspirant, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant et vétérinaire clinicien-chercheur doctorant).</p>
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<p>Eléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche.</p> <p>➤ <i>Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet, la discipline scientifique et le type de mandat.</i></p>
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE	<p>Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 3 personnes de référence (uniquement pour les candidats à un mandat de chercheur qualifié, maître de recherches, directeur de recherches et pour le mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse).</p> <p>➤ <i>Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature. Après la date limite de validation par les autorités académiques (recteur), le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.</i></p>

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION (ÉVALUATION EX-ANTE)

Le CA-FNRS a adopté le principe d'une **procédure en deux étapes** :

➤ **Étape 1 : évaluations individuelles (mars à mi-avril)**

Chaque proposition⁵ est évaluée par plusieurs experts individuels, travaillant à distance, selon une grille d'évaluation connue des candidats (cf. "critères d'évaluation").

➤ **Étape 2 : consolidation en Commissions scientifiques (mai)**

14 Commissions scientifiques de 15 membres (dont 9 membres hors Communauté française de Belgique (CFB), dont le Président) se réunissent au F.R.S.-FNRS pour établir un classement final consolidé. Chaque dossier est attribué à un rapporteur⁶ qui préparera un projet de rapport d'évaluation à partir des évaluations individuelles de la première étape. Ce projet de rapport sera discuté, amendé et validé par la Commission scientifique puis transmis au candidat après décision du CA-FNRS.

Treize de ces 14 Commissions scientifiques thématiques sont construites à partir des panels de l'[ERC](#) (European Research Council) : 4 en Sciences exactes et naturelles (SEN-1 à SEN-4), 4 en Sciences de la vie et de la santé (SVS-1 à SVS-4) et 5 en Sciences humaines et sociales (SHS-1 à SHS-5). La 14^{ème} est une Commission stratégique transdisciplinaire (Foresight : Développement durable).

Les thématiques couvertes par ces Commissions scientifiques sont identifiées par une liste de champs descripteurs ; cette liste reprend les champs descripteurs ERC complétés par des mots-clés F.R.S.-FNRS reflétant les spécificités de la recherche en CFB.

⁵ Excepté pour les dossiers de niveau doctoral (aspirant, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant) et pour les dossiers de spécialiste postdoctorant à partir du deuxième renouvellement.

⁶ Les dossiers de niveau doctoral seront attribués à deux rapporteurs.

Le candidat choisit d'abord la Commission scientifique devant laquelle il souhaite que son dossier soit évalué. Le candidat sélectionne ensuite de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie) et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres. La synthèse de ces informations et le résumé du projet orientent le F.R.S.-FNRS dans sa sélection des experts de l'étape 1.

Le candidat signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite pas comme évaluateurs.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le guide du postulant.

Le candidat peut consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

MANDATS	CRITERES	POIDS
ASPIRANT (DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CV académique ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...) 	60%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	15%
CHARGÉ DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...) ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	40%
	Environnement de recherche	20%
CHERCHEUR QUALIFIÉ	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...) ➤ obtention de financements de projets et bourses ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	10%
	Potentiel / reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> ➤ séjours de longue durée à l'étranger⁷ ➤ invitations à des exposés internationaux ➤ collaborations actives, participations à des réseaux 	25%

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES ET RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES SUR <http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>

⁷ L'existence d'un séjour de longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.